



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 13 septembre 2011 à  
13 h 30 en la salle de conférence de la MRC située au 145, rue Soucy à  
Matane.**

Présences :

M<sup>me</sup> Victoire Marin, maire de Grosses-Roches  
MM. Claude Canuel, maire de Matane  
Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme  
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric

Absence :

M. Yvan Côté, maire de Sainte-Paule

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, monsieur Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30.

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Édifice de La Matanie :
  - 3.1 Suivi des travaux;
  - 3.2 Avenant de modification 5;
  - 3.3 Consultation – disposition d'équipements;
- 4- Mandat – Solutions SM 2000;
- 5- Commission scolaire des Monts-et-Marées – Demande de rencontre avec les membres du Conseil de la MRC;
- 6- Suivi dossier – chauffeur Transport adapté;
- 7- Révision du règlement de zonage du territoire non organisé (TNO) de la Rivière-Bonjour de la MRC de Matane;
- 8- Période de questions;
- 9- Varia;
- 10- Fermeture de la séance.

---

**RÉSOLUTION 536-09-11**

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif présents forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour en ajoutant le point 3.4 « Rencontre locataires » et en laissant le point Varia ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Édifice de La Matanie – suivi des travaux  
Les membres du comité sont informés de l'état d'avancement des travaux et des échanges avec les professionnels.

### RÉSOLUTION 537-09-11

#### **ÉDIFICE DE LA MATANIE – SUIVI DES TRAVAUX – AVENANT DE MODIFICATION N<sup>o</sup> 5**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité ont pris connaissance de l'avenant de modification n<sup>o</sup> 5 préparé par la firme Jean Dallaire architectes, de même que des documents annexés en lien avec les directives de modifications;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications sont recommandées et approuvées par les professionnels au dossier, l'architecte Jean Dallaire et l'ingénieur Thomas Coulombe de DESSAU;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise l'avenant de modification numéro 5 au contrat avec l'entreprise *Duotech Construction inc.*, pour un montant de 46 221,29 \$ plus les taxes applicables, soit :

PM : 03, 07, 08, 09, 11, 12, 13-REV-1, 15 et 16 ME : 05, 06, 07 et SR : 01	Montants avant les taxes
PM-03 : Revêtement de tôle de la marquise Bon-Pasteur et sa continuité	4 110,70 \$
PM-07 : Détail 01/6.7 – Modification de la jonction mur/plafond en porte-à-faux	--- \$
PM-08 : Soufflage derrière les panneaux électriques – niveau 02	1 083,50 \$
PM-09 : Modification au plafond du local 206	5 083,65 \$
PM-11 : Revêtement de sol – corridors niveau 02	8 820,86 \$
PM-12 : Barres Z mur arrière et muret 01/6.4 – soufflage fenêtres 03/6.2	5 665,00 \$
PM-13-REV-1 : Chemin de clés – porte PE-3	229,68 \$
PM-15 : TVC à enlever locaux 326 et 331	286,00 \$
PM-16 : Travaux d'architecture relatifs à ME-04	1 500,00 \$
ME-05 : Démantèlement des condenseurs	557,92 \$
ME-06 : Modification en plomberie	4 934,60 \$
ME-07 : Travaux électriques	4 874,38 \$
SR-01 : Structure	9 075,00 \$
<b>Total avant les taxes :</b>	<b>46 221,29 \$</b>

**QUE** les dépenses liées à l'avenant de modification numéro 5, soient imputables au règlement numéro 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 538-09-11

#### **MANDAT – SOLUTIONS SM 2000**

**CONSIDÉRANT** la situation et la charge de travail à prévoir dans les mois à venir en lien avec la gestion financière;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale de fournir du support à la directrice des finances à raison de 2 à 3 jours par mois, pour une période de six mois, pour les opérations de fin de mois, de fin d'année et la période des prévisions budgétaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise l'utilisation des services de Solutions SM 2000 au tarif horaire de 26 \$ plus les taxes applicables, et un budget d'honoraires de 3 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi dossier – chauffeur Transport adapté.  
La directrice générale informe les membres du comité que le dossier est complété et que les personnes concernées ont été informées.

Révision du règlement de zonage du territoire non organisé (TNO) de la Rivière Bonjour de la MRC de Matane – reporté à la séance du 27 sept.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**VARIA**

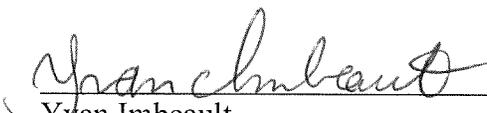
- a) Rencontre avec les locataires- dossier taxes

Dossier Taxes – Le sujet sera discuté lors du comité administratif du 27 septembre 2011.

**RÉSOLUTION 539-09-11**

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 15 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Yvan Imbeault  
Préfet

  
Line Ross, M.B.A.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

  
Yvan Imbeault, préfet